

Bruxelles, le 29 avril 2026
(OR. en)

8284/26

COPS 213
CFSP/PESC 535
CSDP/PSDC 236
EUMC 146
POLMIL 165
COAFR 99
ATALANTA 19

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2026/310 (EUNAVFOR ATALANTA/2/2026)

DÉCISION (PESC) 2026/...
DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du ...

**portant nomination du commandant de la force de l'UE
pour l'opération militaire de l'Union européenne
en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien
et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA)
et abrogeant la décision (PESC) 2026/310
(EUNAVFOR ATALANTA/2/2026)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu l'action commune 2008/851/PESC du Conseil du 10 novembre 2008 concernant l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA)¹, et notamment son article 6, paragraphe 1,

¹ JO L 301 du 12.11.2008, p. 33, ELI: http://data.europa.eu/eli/joint_action/2008/851/oj.

considérant ce qui suit:

- (1) Le 10 novembre 2008, le Conseil a adopté l'action commune 2008/851/PESC, qui prévoit une opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA).
- (2) En vertu de l'article 6, paragraphe 1, de l'action commune 2008/851/PESC, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ATALANTA (ci-après dénommé "commandant de la force de l'UE").
- (3) Le 3 février 2026, le COPS a adopté la décision (PESC) 2026/310² portant nomination du contre-amiral Daniele Paolo Maria MARTINUZZI en tant que commandant de la force de l'UE à partir du 20 février 2026.
- (4) Le 11 février 2026, les autorités militaires espagnoles ont proposé la nomination du contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ pour succéder au contre-amiral Daniele Paolo Maria MARTINUZZI en tant que commandant de la force de l'UE (ci-après "proposition de nomination") à partir du 10 juin 2026.
- (5) Le 16 mars 2026, le commandant de l'opération de l'UE pour l'EUNAVFOR ATALANTA a soutenu la proposition de nomination.

² Décision (PESC) 2026/310 du Comité politique et de sécurité du 3 février 2026 portant nomination du commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) et abrogeant la décision (PESC) 2025/2244 (EUNAVFOR ATALANTA/1/2026) (JOL 2026/310 du 5.2.2026, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2026/310/oj>).

- (6) Le 20 mars 2026, le Comité militaire de l'UE a soutenu la proposition de nomination et est convenu de nommer le contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ en tant que commandant de la force de l'UE.
- (7) Il convient de prendre une décision concernant la nomination du contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ en tant que commandant de la force de l'UE.
- (8) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2026/310,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral Francisco Javier VÁZQUEZ SANZ est nommé commandant de la force de l'UE pour l'opération militaire de l'Union européenne en vue d'une contribution à la sûreté maritime dans l'ouest de l'océan Indien et en mer Rouge (EUNAVFOR ATALANTA) à partir du 10 juin 2026.

Article 2

La décision (PESC) 2026/310 est abrogée.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 10 juin 2026.

Fait à ..., le ...

*Par le Comité politique et de sécurité
Le président/La présidente*